

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 09/22

Objet : « Sensibilisation des propriétaires forestiers privés aux outils fonciers »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 05/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu la programmation pour l'année 2022 validée par le Comité Syndical du 6 avril 2022 incluant l'opération mentionnée ci-dessous,

DECIDE

Article 1 :

De porter l'opération « *Sensibilisation des propriétaires forestiers privés aux outils fonciers* » et valide ainsi le plan de financement suivant.

Dépenses en € TTC		Recettes en €	
Diffusion information/sensibilisation sur outil « bourse foncière » : impression, routage et affranchissement	4 404,08 €	Programme Leader Autofinancement	3 523,26 € 880,82 €
TOTAL	4 404,08 €	TOTAL	4 404,08 €

Le programme LEADER sera sollicité au vue du financement de cette opération.

Article 2 :

Ampliation adressée :
- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le

- 9 MAI 2022

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

